Farcot et autres
Fol. 2. 13065 a
Cote FRC 1848

RAPPORT

Fait, le 31 Janvier 1790, à l'Assemblée-Générale des Représentans de la Commune, sur la disproportion qui se trouve entre le Numéraire en espèces, & les Billets de Caisse actuellement en circulation dans Paris; par les Commissaires nommés à cet effet le 5 du même mois.

MESSIEURS,

« L'ASSEMBLÉE nous ayant nommé ses » Commissaires, pour prendre des éclaircissemens » sur la circulation des Billets de Caisse, soit » auprès des Administrateurs de la Caisse-d'Es- » compte, soit auprès de toutes autres person- » nes qui pourroient nous donner des renseigne- » mens, elle a eu soin d'inférer, dans notre » Mandat, que cette affaire est une des plus » importantes qui lui ayent été soumises; qu'elle » intéresse toutes les classes de la Société, & » que de sa décision peut dépendre le bonheur » général ». Elle déclare encore, dans ce Mandat, « que nos recherches lui sont nécessaires pour » qu'elle puisse prendre, en conséquence, le » parti le plus sûr en lui-même, le plus conve- » nable aux circonstances, le plus avantageux » au Commerce ».

A

THE NEWBERRY LIBRARY

Il n'étoit pas poſſible de mieux caractériſer l'étendue de nos devoirs, la grandeur de nos obligations, & les Principes qui ont du nous diriger. Toutes nos démarches & tous nos pas nous ont convaincu, nous ont intimement pénétrés de cette effrayante Vérité, que le bonheur général n'eſt que trop réellement attaché à la déciſion que vous allez prendre. C'eſt pour cela, qu'après leurs premiers travaux, vos Commiſſaires ne ſentant que la grandeur du fardeau qui leur étoit impoſé, ſe ſont preſque reproché de l'avoir trop légèrement accepté. S'ils n'euſſent conſulté que ces trop juſtes ſentimens, ils euſſent prié l'Aſſemblée de les décharger d'une miſſion où les moindres erreurs leur paroiſſent de la plus haute conſéquence; mais, ayant réfléchi que l'Aſſemblée n'exigeoit d'eux que l'hiſtoire fidelle de ce qu'ils auroient vu, de ce qu'ils auroient entendu, ils ſe ſont mutuellement encouragés à ſeconder, de tout leur pouvoir, les vues patriotiques de l'Aſſemblée; &, ſe repoſant entièrement ſur ſa profonde ſageſſe, pour ſuppléer à ce qui ſeroit échappé à leur zèle, ils n'ont à réclamer aujourd'hui que ſes bontés & ſon indulgence ſur le compte qu'ils vont lui rendre de leurs recherches.

Nos travaux ayant eu pour but d'éclairer la Commune ſur les moyens de remédier à la diſproportion qui ſe trouve entre le Numéraire & les Billets de Caiſſe, nous avons du nous occuper premièrement de connoître l'étendue du mal.

Par tout où nous-nous ſommes tranſportés, nous avons vu la plus grande pénurie d'eſpéces. La Caiſſe d'Eſcompte n'en avoit que le juſte néceſſaire. Celle de Poiſſy, qui en a le beſoin le plus urgent, nous a déclaré avoir dépenſé plus

de 60,000 liv. pour s'en procurer au dehors, quoique plusieurs Bouchers fassent leurs achats avec des billets qui sont échangés, après les marchés, contre des Mandats sur la Caisse de Poissy à Paris.

Nous étant transportés à la Monnoie, on nous a déclaré n'y avoir plus que pour environ 30,000 liv. des 10 à 11 millions frappés avec la vaisselle ; & M. le Directeur-général du Trésor-Royal nous a déclaré que toute cette monnoie avoit été employée pour la dépense de la Marine & de l'Armée qui en avoit le plus grand besoin.

Enfin les payeurs de rentes nous ont certifié ne recevoir du Trésor-Royal que des billets; de sorte qu'ils étoient obligés de se procurer des espéces par toutes sortes de voies qui finissoient enfin par se tarir. Ainsi, Messieurs, très-peu de numéraire dans les Caisses publiques.

Voilà le résultat des premiers faits qui sont venus à notre connoissance.

Ces premières connoissances acquises, nous avons cru devoir nous instruire de la quotité des espéces entrées & sorties par les voies de la Poste aux Lettres & des Messageries. Nous avons constaté que, par la Poste aux Lettres, la circulation des espéces étoit presque nulle, à cause des frais énormes qui l'accompagnent.

Les Messageries ont importé, dans le courant de l'année dernière, quatre-vingts cinq millions d'espéces; il n'en est sorti que pour trente-cinq millions, par la même voie; de sorte que, si l'excédent ne s'étoit pas écoulé par les voies ordinaires de la consommation, nous devrions avoir cinquante millions de numéraire de plus que l'année dernière.

Après ces recherches, nous avons du, selon votre vœu, conférer avec le premier Miniſtre des Finances, ſur les moyens de remédier au mal; vous ſçavez les cauſes qui ont retardé, juſqu'à Dimanche dernier, l'entretien que nous avons eu avec lui : il a diſcuté, avec nous, l'origine du mal, & le remedes qu'il falloit y apporter. Il a approuvé les Plans propoſés pour en diminuer au moins la grandeur. Ces plans déjà diſcutés, dans pluſieurs conférences par des Membres de l'Aſſemblée Nationale, de la Caiſſe d'Eſcompte, du Commerce de Paris, des Députés extraordinaires des Provinces du Commerce avoient éprouvé par-tout de grandes objections; &, par-tout, on avoit conclu à les ſuivre, parce qu'on les avoit regardés comme les ſeuls permis par les circonſtances. La même concluſion a eu lieu chez le premier Miniſtre des Finances. Ainſi, Meſſieurs, ce ſont les réflexions des perſonnes les plus éclairées dont nous allons vous faire part; nous avons cru pouvoir les rapporter à deux diviſions générales; les cauſes du mal, & leur reméde; ce qui aſſignera deux parties à notre Rappott.

Dans la première, nous examinerons d'où vient l'extrême rareté du Numéraire, & l'exceſſive abondance des Billets.

Dans la ſeconde, nous vous entretiendrons des différens remédes qui ont été propoſés, en commençant par ceux qui ont été rejettés, en finiſſant par ceux qui ont été admis dans les différentes Conférences dont nous venons de vous parler.

PREMIÈRE PARTIE.

Causes du mal.

Les causes de la rareté du Numéraire ne sont que trop multipliées.

Paris, qu'on est accoutumé à ne regarder que comme une Ville de consommation, est cependant une des Villes dont les fabriques sont les plus nombreuses. Plus de deux-cent milles âmes y étoient occupées, il y a quelques années, à donner la Loi à l'Europe & au monde entier, par le goût exquis & la délicatesse de leurs Ouvrages; mille Causes ont concouru à suspendre & ralentir l'activité de ces travaux.

La Hollande, avant la Révolution Stathoudérienne, donnoit, aux fabriques de Paris, des ordres extrêmement étendus, & l'Expédition s'en faisoit, par son entremise, d'un pôle à l'autre. L'instant où sa liberté a été flétrie, son Commerce a reçu des atteintes mortelles, dont il ne s'est pas relevé; & l'on peut regarder cette époque comme la première attaque livrée aux fabriques de Paris.

Depuis, les guerres du Nord & de l'Orient de l'Europe ont augmenté le mal. Non-seulement les Etats Belligérans ne tirent plus les objets de l'industrie Parisienne; mais encore ils ne payent pas les anciennes fournitures qui leur ont été faites. S.-Pétersbourg, sur-tout, dont les relations avec Paris étoeint très-étendues, ne lui fait ni demandes ni paiemens; &, pendant ce temps malheureux, des milliers d'hommes restent dans l'inaction.

A ces maux qui nous viennent du dehors, & auxquels il nous est impossible d'apporter aucun

reméde, ſe ſont réunis les ſacrifices qui ont été faits à la Liberté. Le Patriotiſme ne fait aucun calcul pécuniaire. Il s'eſt livré, ſans bornes, à ſon zèle; nous ſommes paſſés, ſans aucun intermédiaire, d'un luxe qu'on pouvoit regarder comme exceſſif, à une modeſtie dont on auroit pas ſoupçonné la poſſibilité; on a réduit à l'inaction les Artiſans innombrables des objets de pur agrément; &, pour ne citer qu'un exemple, ſur mille, la ſeule ceſſation de l'uſage des bijoux & de l'argenterie a fait tomber dans l'indigence abſolue les Ouvriers en cette partie, non-ſeulement parce qu'ils ne travaillent plus pour Paris & la France; mais encore parce que la correſpondance qui étoit établie entre Paris & les principales Villes de l'Europe, au ſujet de ces objets qui ne paroiſſent que frivoles, ſe trouve aujourd'hui anéantie; attendû que ce genre de Commerce ne reçoit plus le mérite de la nouveauté qui en ſollicitoit des demandes continuelles. Le même raiſonnement peut s'appliquer à nos modes, à l'horlogerie, à l'ébéniſterie, & en un mot, à tous ces arts avec leſquels Paris ſavoit ſi bien rendre le monde entier tributaire de ſon induſtrie.

De plus, Meſſieurs, & c'eſt ici où les ſacrifices faits à la Liberté par la Capitale, ne ſont pas les moins étendus, une foule d'affaires ſe traitoient autrefois devant nos Tribunaux. Aujourd'hui, les Procès ſont ſuſpendus; le Palais eſt dans l'inaction; tout l'Ordre Judiciaire, qui s'attend à la réforme, paroît n'avoir plus d'autres mouvemens que ceux de l'agonie, & ceux qui auparavant conſacroient leur état à nos intérêts privés, paroiſſent avoir oublié les nôtres

& même les leurs, pour ne plus s'occuper que des grandes discussions de l'Ordre Politique & de la prospérité des Peuples; & comme ces nouveaux travaux sont entièrement gratuits, il s'en suit que la somme énorme des revenus de la Procédure de la moitié de la France est presqu'anéantie pour Paris. Ainsi, Messieurs, l'industrie des Arts, les talents du Bareau, le séjour des Plaideurs sont également perdus pour nous. Vous appercevez d'abord, dans ces deux causes, une source énorme de *défieit* en numéraire.

Tous les genres d'industrie étoient vivement excités & entretenus par ces riches consommateurs, que des erreurs politiques ont éloignés de la Capitale & de la France. Que ceux d'entr'eux qui sont coupables des attentats contre la Liberté, soient à jamais éloignés de leur Patrie! Que leurs noms y soient toujours odieux! Et eussent-ils emporté avec eux des montagnes d'or, qu'ils aillent traîner loin de nous leurs métaux & leurs crimes. Jamais le dernier des François ne regrettera des Traîtres dont la moindre peine eût été un perpétuel banniſſement, & dont les coupables richesses n'eussent servi qu'à aggraver ses chaînes.

Mais, parmi ces absens, il en est qui ne se sont pas rendus indignes de la Liberté; plusieurs ne sont coupables que de l'effroi que leur ont causé les Brigands qui, au mépris des Loix, au mépris de la sainte Liberté qui fait le bonheur des âmes honnêtes, se sont livrés à cette horrible licence, à ces excès affreux dont on est d'autant plus affligé, d'autant plus irrité qu'on a un amour plus sincère pour la vraie Liberté. Il en est un grand nombre, parmi ces absens qui, n'attendent

que le moment où l'exécution absolue de la volonté nationale, étant le véritable signe la Liberté, la force publique en aura suffisamment imposé aux mal-intentionnés, pour ne plus rien laisser à redouter à l'homme paisible qui n'a jamais imputé à sa Patrie les crimes de ceux qui ont conspiré contr'elle. Ces hommes ne sont point perdus pour la France & pour la Capitale; ils y reviendront en grand nombre, & répareront les maux que leur absence nous cause aujourd'hui. Mais, en attendant, tout souffre. Ils consomment au dehors un numéraire énorme dont la Capitale est privée; &, dans ce moment, c'est-là une des causes les plus fécondes de la rareté de nos espéces.

Mais, Messieurs, combien ce *déficit* ne se trouve-t-il pas augmenté par le retard des Rentes, qui est commandé par les plus impérieuses circonstances. Vous savez qu'elles sont aujourd'hui sous la sauve-garde de la Loyauté Nationale; que les Représentans de toutes les Provinces, & ceux de la Capitale en ont également juré la conservation. Ainsi, ce retard n'a rien d'alarmant pour les Citoyens. Mais, jusqu'à ce que l'ordre soit parfaitement établi dans les finances, il faut supporter cette privation, & ajouter, par la patience, le mérite aux sacrifices qu'elle exige.

Ainsi, Messieurs, la quantité de numéraire que l'opulence & l'industrie amenoient dans la Capitale, se trouve étrangement diminuée, parce que la première cause trop vraie de la rareté du numéraire, est que nous n'avons plus les mêmes moyens de nous le procurer.

Une seconde cause, qui ne contribue pas moins à sa rareté dans la circulation, c'est la

défiance générale qui s'eſt emparée des eſprits; malgré les reſſources infinies de la France, malgré les moyens multipliés qu'elle a de payer la dette actuelle, quelle qu'énorme qu'elle ſoit. On ne déſeſpère pas du ſalut de la Nation; mais on redoute des ennemis dont les efforts impuiſſans ne pourront arrêter les effets de ſa Loyauté. De-là, cet empreſſement de remplacer des Effets Nationaux par du numéraire qu'on ſe procure à tout prix; de-là, ces ordres qui nous proviennent de l'Etranger, pour vendre à perte des effets qui devroient inſpirer plus de confiance que jamais; & enfin, comme il en eſt de la rareté du numéraire ainſi que de la rareté du pain, la crainte d'en manquer pour les uſages ordinaires de la vie, détermine à ſe procurer, en eſpéces, une quantité de numéraire qui étoit repréſentée en Billets de Caiſſe, dans la plupart des Maiſons dont la dépenſe a une certaine étendue. Joignez à cela, que cette défiance a amené une économie extraordinaire dans celles où l'on ſe livroit plutôt à l'excès contraire; & vous ſentirez que c'eſt une cauſe extrêmement étendue de la rareté du numéraire, que le ſoin de l'économiſer ou de le retirer de la circulation, par la vente des effets de porte-feuille.

A ces deux Cauſes générales, l'une d'une moindre introduction, l'autre d'un plus grand encaiſſement de numéraire, ſi vous joignez celle d'une exportation continuelle, fort ſupérieure à l'importation, vous ſerez moins étonnés de la rareté du numéraire, que vous ne ſerez ſurpris de ce qu'il fournit encore à tous nos premiers beſoins.

La Ville de Paris ne produit rien que l'induſtrie de ſes Habitans. Elle dépenſe environ 800

mille livres par jour, pour la Subſiſtance, le chauffage, l'habillement & les autres beſoins des Citoyens. Elle doit donc payer, journellement, cette ſomme aux pays qui les fourniſſent.

Sa Recette eſt compoſée :

1° Des Rentes ſur les effets publics ;

2° De ce que le dehors doit à l'induſtrie de ſes Habitans.

3° Des revenus que ces Citoyens tirent des biens-fonds qu'ils ont dans les Provinces.

Ses principaux Citoyens, ceux qui ont le plus des propriétés foncières, dépenſent aujourd'hui ce revenu en Province ou chez l'Etranger. Nous avons vu que l'induſtrie eſt dans l'inaction, & qu'elle ne peut ſervir que foiblement à payer au dehors. Les Rentes ſur les effets publics ne ſe reçoivent qu'en papier ; de ſorte qu'il paroît difficile que les deux premières branches de Revenus, étant diminuées, la troiſiéme repréſentée par le papier ne ſoit bientôt dans une trop grande diſproportion avec le numéraire de la Capitale, parce qu'elle ne peut payer, au dehors, qu'avec les deux autres ſources des richeſſes devenues très-inſuffiſantes par les circonſtances.

Si les dépenſes de l'Etat n'étoient pas payées avec du papier, on ne s'appercevroit pas de cette rareté pour les échanges de la vie, on vivroit plus pauvrement, parce que les ſources des richeſſes ſont ſuſpendues. Chaque beſoin étant repréſenté par un numéraire réel, la circulation ne ſeroit jamais interrompue ; ſa lenteur rendroit le Corps politique languiſſant ; mais ſes Membres ne ſeroient pas menacés de la diſſolution, là où un ſang qui paroît imaginaire

ſeroit ſubſtitué à celui qui ſeul peut vivifier la machine, parce que ſeul il a une valeur réelle & naturelle, indépendante du caprice & de l'imagination des hommes.

Ceci nous conduit naturellement à expoſer les Cauſes de l'exceſſive abondance des Billets de Caiſſe, & les motifs qui les rendent utiles & mêmes néceſſaires aujourd'hui.

Nous les réduiſons à trois : beſoins du Gouvernement; beſoins du Commerce; circonſcription de leur circulation par l'enceinte de Paris.

Je dis que les beſoins du Gouvernement nous rendent néceſſaires, cette immenſe quantité de Billets qui nous affligent, & ce mot de *beſoin du Gouvernement* ne ſignifie plus heureuſement aujourd'hui, le beſoin de ſatisfaire une troupe de Vautours qui aſſigeoient la Cour, s'emparoient de la Subſiſtance des Peuples, & n'envahiſſoient le tréſor public que pour vous accabler plus infailliblement ſous le joug du Deſpotiſme. Les beſoins du Gouvernement ſont aujourd'hui les vôtres. C'eſt votre pain, votre ſubſiſtance, vos revenus qui conſtituent ces beſoins. Le Tréſor National, devoit être abondamment fourni, pour y pourvoir; mais ce Tréſor National, deſtiné aux dépenſes de l'Etat & aux paîmens de ſes Créanciers, a été volé, & il l'eſt tous les jours. De vrais *brigands*, car quel autre nom donner à des hommes qui, dans un Etat libre, nous enlévent la cotiſation commune; de vrais brigands tariſſent les ſources de votre proſpérité; ils vous fruſtrent, à main armée, des ſubſides dont l'Aſſemblée Nationale avoit ordonné la continuation; & ils entretiennent l'Anarchie dans laquelle le Deſpotiſme nous a entraînés.

Des Criminels de lèse-Nation ont osé essayer, contre la Nation elle-même, la force publique qui devoit nous protéger ; & ils l'ont presque brisée & anéantie contre les généreux efforts que vous avez faits pour conquérir la Liberté. Cette force n'a plus, en conséquence, l'activité nécessaire pour la conservation de l'Impôt. Nos ennemis ne l'ont que trop senti, & c'est pour cela qu'en attendant qu'ils puissent employer la force ouverte, qu'ils ont tentée inutilement jusqu'à ce jour, ils essayent tout ce que la méchanceté peut leur suggérer de plus criminel pour arrêter ou renverser l'édifice de la Constitution.

Déjà vous les aviez vu se réunir, non pas avec le Peuple, non pas avec les Pauvres du Peuple, car l'honnêteté est bien plus le partage de la Pauvreté que des richesses ; mais avec la plus vile populace, c'est-à-dire, avec cette boue de la Société qui ne vit que de crimes. Leur cohorte bien alliée, bien unie avec cette vile Canaille, a cherché tous les moyens de vous ramener, par l'Anarchie, au Despotisme le plus affreux ; celui des insurrections contre la Loi. Aujourd'hui, ils espèrent trouver dans l'anéantissement de l'Impôt, le moyen de renaître de leurs cendres, & de culbuter la Société qui les réprouve.

Que falloit-il faire en pareil cas ? Sacrifier la France entière aux malheureux succès de nos Ennemis, réduire, sur-tout, la Capitale aux abois, en cessant de lui payer la plus grande partie de ses revenus. Cesser également les payemens des Troupes & du Gouvernement, c'auroit été le vœu de nos Ennemis, le complément de leur succès.

Mais ils n'ont pas encore réussi par ces odieux moyens. Il ne falloit, pour les déconcerter entiè-

rement, qu'arriver au moment de l'ordre général; c'eſt pour en avoir le temps que l'Aſſemblée Nationale a ſagement ſubſtitué les billets aux impôts qui vont être inceſſamment rétablis & mis en vigueur par les Municipalités & les Départemens.

Ces Billets ne ſont pas comme nous paroiſſions le redouter, il n'y a qu'un inſtant; ils ne ſont pas une repréſentation fictive de vos richeſſes : ils ne ſont pas l'effet d'un coup de Deſpotiſme d'un Gouvernement qui vole la République, en lui préſentant des chimères pour la réalité. Ils ſont le gage de votre liberté, l'aſſûrance de votre tranquillité, votre ſeul moyen proviſoire de ſubſiſtance; & ils ſont de plus la repréſentation des biens-fonds réels du Domaine du Clergé, dont la vente eſt deſtinée à les éteindre. Ce ne ſont donc point des valeurs illuſoires que vous avez dans les mains; ce ſont des valeurs réelles qui vous repréſentent auſſi réellement un bien-fond, un immeuble que l'argent avec lequel vous l'achetez; puiſqu'il eſt deſtiné à vous en rendre propriétaire. Ces Billets ſont aujourd'hui de vrais Contrats, de vrais Titres de Terre que les Citoyens ſe paſſent de main en main, & avec leſquels ils font tous leurs échanges. Ainſi la malice de nos Ennemis eſt déjouée, & nous avons le temps d'attendre une parfaite reſtauration de l'ordre public.

Que la quantité ne nous effraie point; elle a été limitée par l'Aſſemblée Nationale; & ces limites ne paſſent point l'étendue de leur valeur. Vous avez, pour ces Billets, l'hypothéque la plus étendue.

Vos Commiſſaires ne doivent pas vous taire qu'ils ont partagé, avec le Public, l'effroi d'une

trop abondante circulation, bien avant que l'Assemblée Nationale eût décrété la quantité qui en seroit fournie au Trésor-Royal. Un Ecrivain célébre avoit annoncé qu'il y en avoit plus de trois-cents millions en circulation. Nous savions bien que l'Assemblée Nationale avoit nommé des Commissaires, dont le rapport avoit détruit cette inculpation : mais nous ne crûmes pas que cela fût suffisant pour les vôtres ; & nous estimâmes qu'il étoit de notre devoir d'approfondir par nous-mêmes ce qui concerne la quotité des Billets en émission. En conséquence de la première Conférence que nous eûmes avec Messieurs de la Caisse d'Escompte, nous voulûmes savoir quels étoient leurs moyens de constater cette quotité ? Nos Livres, répondirent-ils : « Mais vos Livres, leur fut-il répliqué, vous les construisez comme vous le voulez ; &, si vous avez intérêt de nous donner un Papier-monnoie qui ne représente aucune valeur réelle, vous pouvez n'y point inférer ce que le Public auroit intérêt de savoir. Nous croyons bien que vos Livres Publics sont d'accord avec vos Déclarations publiques ; mais n'auriez-vous pas, comme l'ancien Gouvernement, quelques-uns de ces Livres rouges destinés pour les mystères de votre Administration ; &, si votre Papier-monnoie sans valeur finale ne se trouvoit écrit que sur de tels livres, où en serions-nous de n'avoir pris les preuves de vos assertions que dans vos Livres Publics » ?

Il falloit, pour de tels argumens, que vos Commissaires abandonnassent, pour un instant, cette réserve qui empêche des gens de bien d'inculper, grossièrement & sans preuve, une Administration composée des premières maisons

de Commerce de la Capitale. De pareils ſoupçons ſont durs à communiquer, & les âmes honnêtes ſe refuſent à les recevoir; mais il falloit que le Bien public l'emportât ſur de telles conſidérations. Nous étions bien convaincus que des hommes honnêtes ne pouvoient s'offenſer de la crudité de nos argumens, & que nous n'avions aucuns ménagement à garder avec ceux qui ne le feroient pas.

La réponſe des Adminiſtrateurs fut ſans réplique : » Si nous avons des livres rouges, nous dirent-ils, quelques uns des Billets en circulation ſeroient inſcrits ſur ces livres rouges, & ne le ſeroient pas ſur les livres publics; envoyez-en chercher dans tout Paris; s'il s'en trouve aucun, dans ce cas nous conſentons à tous les effets de la vindicte publique«. Ils furent pris au mot : un de vos Commiſſaires, avoit, dans ſon porte-feuille, une demi douzaine de billets de différente valeur, de différentes dates; ils furent confrontés avec les livres, & l'accord le plus parfait ſe trouva entre ces Billets & leur enregiſtrement.

Vos Commiſſaires virent bien qu'il n'y avoit plus rien de raiſonnable à oppoſer à l'adminiſtration de la Caiſſe, touchant la quotité des Billets en émiſſion. Néanmoins ils ne s'en tinrent pas là.

Nous voilà bien convaincus, dirent-ils à l'Adminiſtration de la Caiſſe-d'Eſcompte, que l'intégrité la plus parfaite régne dans l'émiſſion de vos Billets; mais plus vous nous inſpirez de confiance, moins vous devez avoir de peine à vous ſoumettre à des Loix qui ne laiſſeroient aucune priſe à la plus foible inculpation contre votre délicateſſe. Pourquoi n'admettez-vous pas une

forme juridique & publique pour l'émiſſion des Billets ? Un Balancier qui n'eſt jamais en mouvement que ſous les yeux de votre Adminiſtration, donnera toujours priſe à la défiance. Les hommes raiſonnables auront beau regarder comme impoſſible que douze ou vingt-quatre des premiers Capitaliſtes veuillent ſe conſtituer en faux-monnoyeurs, avec tous les riſques d'être découverts par ceux qui leur ſuccéderont, d'autres ſoutiendront que cela eſt poſſible ; pourquoi ne pas environner l'émiſſion de vos Billets de ces formes publiques deſtinées à tranquilliſer la Société.

Auſſi-tôt l'un des Adminiſtrateurs propoſa l'établiſſement d'un timbre judiciaire qui ſerviroit à remplir nos vues. Sa propoſition fut agitée entre les autres Adminiſtrateurs, de manière à nous ſatisfaire. Il appartiendra à la ſageſſe de l'Aſſemblée-Nationale, & à la vôtre, Meſſieurs, de déterminer dans quel temps il ſera à propos de ſeconder, ſur ce point, la propoſition des Adminiſtrateurs de la Caiſſe-d'Eſcompte. Nous croyons devoir vous obſerver que, s'il ſe prend quelque parti, à ce ſujet, l'exécution ſera exempte de tout inconvénient, dans des temps moins orageux que ceux où nous ſommes.

Nous-nous ſommes donc aſſûrés, Meſſieurs, d'une choſe très-importante ; que la quotité des Billets en émiſſion, ne pourroit jamais excéder les bornes preſcrites à la Caiſſe-d'Eſcompte, par l'Aſſemblée-Nationale, c'eſt-à-dire qu'ils repréſenteront toujours ou les Biens-fonds des Gens de main-morte, juſqu'à la concurrence ſeulement des Aſſignats donnés par l'Aſſemblée-Nationale, ou qu'ils repréſenteroient les valeurs réelles du Commerce,

Commerce ; au niveau des Lettres-de-change ; & autres obligations dont la repréſentation finale en marchandiſes, eſt inconteſtable. Mais la néceſſité indiſpenſable des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, pour repréſenter momentanément les ſubſides non payés par les Provinces, conduiſant à en émettre une quantité, dont la maſſe eſt très-conſidérable, nous avons examiné s'il ne ſeroit pas poſſible de retirer de la circulation tous ceux qui ne ſont que la repréſentation des effets du Commerce.

Ici, Meſſieurs, les plus hautes conſidérations s'y ſont oppoſées. Le Commerce de Paris, de la France entière eſt, vous ne le ſavez que trop, dans une langueur qui ne peut s'exprimer. Les échéances ſont arrivées pour preſque toutes les marchandiſes entrées dans la Capitale ; il ne s'y en eſt fait aucune conſommation. Ces échéances concourent néceſſairement avec celles des Fabriques qui nous fourniſſent ; elles ont beſoin, comme nous, de ſoutenir leur crédit ; que feront-elles pour cela ? Ecraſeront-elles le Débitant de Paris, qui trouve à peine ſa ſubſiſtance dans ſon débit journalier ? Non, elles ſçavent que nous ſommes dans un moment de criſe ; que nous eſpérons un état de calme & de proſpérité. Elles l'eſpèrent, comme nous ; elles partagent avec nous nos peines, & cherchent même à les adoucir, en donnant aux Débitans un délai proportionné aux retards de la vente ; mais comment font-elles, même pour ſe paſſer de ce délai, ou pour en accourcir les longueurs ? Le crédit ſeul y ſupplée. Des Lettres-de-change, à pluſieurs uſances, ſur Paris, rendent les Fabriques en état de faire face à leurs engagemens ; le crédit que leur

accordent les Banquiers, les sauve des grands inconvéniens des retards. Ce crédit est accordé d'autant plus aisément aux bonnes maisons de Fabriques, que les Banquiers savent qu'elles ont des valeurs réelles. Les Lettres-de-change sur ces Banquiers, deviennent des anticipations de recette qui alimentent encore les ouvriers qui ne se ressentent que trop de la langueur universelle. La Caisse d'Escompte intervient avec ses billets, pour rendre circulable, comme monnoie, des Effets de Commerce, qui, dans des tems aussi durs, resteroient inutilement dans les porte-feuilles, & les Ouvriers de nos Provinces subsistent; les Fabriques qui les nourrissent, ne sont pas détruites, & nous vivons encore nous-mêmes, parce que ces billets donnent ce secours au Commerce.

Ceux qui ignorent ces détails, croyent que rien n'est plus facile que d'anéantir, tout-à-coup, les escomptes qui sont faits au Commerce. Nos ennemis sollicitent vivement cette violente secousse. Votre Assemblée est trop sage, pour ne pas sentir la nécessité de l'éviter.

C'est donc une conséquence des dures circonstances où nous sommes, & une conséquence malheureusement trop vraie, que la nécessité, & la nécessité la plus absolue, nous conduit inévitablement à la disproportion. Paris a vu circuler dans son sein, sans s'en appercevoir, 125 millions de Billets, & il n'en existe guères aujourd'hui que 140 millions; mais les intrigues, les clameurs excitent la méfiance. Les espéces sortent de la circulation; on les remplace par des Billets; & ce qui étoit insensible, en tems de paix, devient un poids énorme dans le trouble où nous sommes.

On peut croire que c'eſt la facilité avec laquelle les Billets de Caiſſe avoient circulé dans Paris, qui a déterminé l'Aſſemblée-Nationale à en circonſcrire la circulation par l'enceinte de nos murs ; mais de plus hautes conſidérations ont encore influé ſur cette déciſion ; elle ſavoit que des ennemis ne diroient pas que ce papier n'eſt pas un papier-monnoie, mais un véritable titre de propriété ſur les Biens Nationaux, dont la vente va s'opérer inceſſamment ; elle ſavoit qu'ils le préſenteroient ſous les couleurs les moins favorables à des hommes qui ne ſont point accoutumés à voir circuler des Titres, des Contrats, ou des Lettres-de-change ; en place de monnoie, & la haute prudence de l'Aſſemblée, l'a déterminée à prévenir tout effet de la méchanceté de ſes ennemis, en renfermant, dans l'enceinte de la Capitale, une circulation momentanée de Billets, dont l'anéantiſſement prochain remédiera à tous nos maux, ou dont l'émiſſion dans les Provinces, ſi jamais elle étoit jugée néceſſaire, ſeroit précédée de tous les motifs qui la feroient admettre avec confiance.

Telle eſt donc aujourd'hui, Meſſieurs, notre ſituation ; pas aſſez d'eſpéces, trop de Billets, & de grands inconvéniens, qui ſont la ſuite de leur proportion. Nous ne vous avons rien diſſimulé, parce que, ſi nos maux ſont grands, votre Patriotiſme eſt encore plus grand, & qu'il doit fournir des reſſources qui répondent à la dignité des hommes qu'il anime. Nous allons, maintenant, vous rendre compte des remédes qu'on propoſe à ces maux.

SECONDE PARTIE.

Remèdes proposés.

ON voit, par l'exposé que nous venons de faire, que le seul remède véritable est le paiement exact des Impôts dans toutes les Provinces. Ce remède ne doit point être éloigné. Malgré les efforts contraires, la force publique paroît reprendre, tous les jours, de la vigueur; le Patriotisme des Gardes-Nationales se manifeste de plus en plus; leur fermeté, leur persévérance déconcertent tous les projets de nos Ennemis & donnent des motifs raisonnables d'espérer la stabilité de la nouvelle Constitution.

Mais, en attendant l'époque d'un ordre parfait, il faut pourvoir aux maux présens. Il a été pourvu au défaut d'Impôts pour la substitution des Billets; mais quel remède apporter aux suites fâcheuses de la grande disproportion de ces Billets avec le Numéraire qui circule actuellement dans Paris: voilà la grande, la difficile question. Nous vous rendrons compte de ce qui a été proposé; &, après vous avoir exposé ce qui peut l'appuyer ou le combattre, vous appercevrez ce qui vous donnera les plus solides espérances, & vous ferez à portée d'asseoir une décision convenable aux circonstances.

Le premier de ces Projets, celui qui vous a été proposé par le District de l'Oratoire, & qui a été appuyé par quelques autres Districts, consiste à mettre, en circulation, un certain nombre de Billets au-dessous de 200 livres, afin que, rendant moins nécessaire le Numéraire en espéces, les Billets se remettent plus promptement au pair avec l'argent.

Ce Projet paroît très-ſimple ; il a quelque choſe de plauſible ; vos Commiſſaires même ont commencé par croire qu'il étoit indiſpenſable de l'adopter ; mais, après l'avoir plus profondément examiné, ils ont reconnu qu'il pourroit nous expoſer aux plus grands dangers.

1.° On leur a premièrement obſervé qu'il tendoit à rendre l'argent plus rare que jamais, parce que ceux qui en mettent aujourd'hui dans la circulation, pour quel que motif que ce ſoit, le conſerveroient avec plus de ſoin, & que plus l'argent paroîtroit rare, plus il le deviendroit par les ſuites d'un accroiſſement de méfiance incommenſurable.

2.° Que ces Billets, étant appliqués aux achats des choſes les plus néceſſaires à la vie, & paſſant bientôt dans les mains les moins fortunées, deviendroient le ſeul échange que nos Fourniſſeurs auroient à donner aux Provinces, leſquelles, refuſant de les recevoir, nous mettroient dans un plus grand embarras.

3.° Que de tels Billets, dans les mains des mal-intentionnés, fourniroient des prétextes continuels aux émeutes ; que ceux qui ont été déjà ſtipendiés par nos Ennemis viendroient en foule avec de tels Billets, chez des Bouchers, des Boulangers, leur demanderoient des échanges continuels de ces Billets contre du Numéraire ; ces Fourniſſeurs, bientôt épuiſés de Numéraire, ſeroient dans l'impoſſibilité de l'échange, non-ſeulement envers ces mal-intentionnés, mais encore envers les Citoyens les plus honnêtes ; de-là des querelles, des altercations, des prétextes de tumulte d'autant plus difficile à écarter

qu'ils ont, pour objet, les besoins les plus essentiels de l'homme.

Le premier Ministre des Finances, vivement affecté des besoins de la Capitale, a proposé de remédier à cet inconvénient en faisant payer ces Billets, à Bureau ouvert, par la Caisse d'Escompte : mais telle est la dureté des circonstances, que les meilleures propositions, dans un temps de Paix, sont celles dont on abuse le plus dans un temps de troubles. M. Necker a bientôt apperçu lui-même que ce remède deviendroit nul par l'adresse de nos Ennemis ; que le même homme qui se seroit procuré ces Billets dans un Bureau les échangeroit, dans l'instant, contre de l'argent ; ce qui fourniroit aux Vendeurs d'argent une plus grande facilité d'accaparer le Numéraire, & priveroit la Société de cet avantage ; de sorte que la conclusion de ces réflexions a été que, bien loin de rembourser ces petits Billets, à Bureau ouvert, il faudroit, au contraire, s'ils avoient lieu, ne les point rembourser jusqu'à l'époque où les autres le seroient.

Cette conséquence a encore été appuyée par une autre réflexion ; c'est qu'une distribution abondante de ces Billets amèneroit, dans les commencemens sur-tout ; une demande très-abondante d'espéces en échange ; ce qui occasionneroit ces attroupemens que la Police a cru de sa sagesse de prévenir, en faisant distribuer, par le Lieutenant-de-Maire des Etablissemens-Publics, les sommes que la Caisse a pu fournir jusqu'à ce jour. Ainsi, s'il étoit jamais nécessaire de les établir, il ne faudroit penser à les rembourser que lorsqu'ils pourront l'être tous à-la-fois par toutes les Caisses de Paris, qui, ayant reçu, à Bureau

ouvert, les Billets de 1000 livres, pourroient prendre à volonté ceux au-deſſous de 200 liv., qu'on arrêteroit par cette raiſon de ne rembourſer ces petits Billets à la Gaiſſe d'Eſcompte qu'à ceux qui en préſenteroient une quantité aſſez conſidérable pour ne pas multiplier les attroupemens.

Une conſéquence très-fâcheuſe de ces petits Billets ſera encore, qu'ils néceſſiteront des Billets de très-petites ſommes, peut-être des Billets d'un écu par la néceſſité abſolue de mettre les Fourniſſeurs des alimens en état de rendre, à toute réquiſition, l'échange d'un Billet de 25 liv. fourni par le Pauvre & l'Ouvrier. Aucun de ceux qui ont propoſé cette circulation de petits Billets n'a certainement prétendu qu'ils pourroient s'étendre juſques-là. Des Billets de 25 livres circuleroient ſans péril dans un temps où ils ne ſeroient établis que pour la commodité, & non pour la néceſſité, mais à une époque où ils ſeroient créés, parce que les Impôts n'étant pas exactement payés, nos rentes ne le ſont qu'en Papier; on ne voit pas de poſſibilité de répondre à tous les beſoins de la Société ſans étendre les petits Billets juſqu'à la ſomme de l'écu, la petite Monnoie pouvant être aſſez abondante pour faire le ſervice au-deſſous.

Encore une réflexion qui ajoutera aux motifs contre cette émiſſion de petits Billets. Nous avons vu, dans la première Partie de ce *Rapport*, les cauſes de la rareté de l'eſpéce; la principale cauſe eſt la néceſſité de payer en écus aux Provinces, tandis que nous recevons, à Paris, une grande quantité de notre Revenu en Billets. Les écus étant plus reſſerrés que jamais par l'émiſſion de ces petits Billets, avec quoi payerons-nous les

Provinces, les Campagnes? Croyez-vous que vos Marchés seront pourvus, lorsqu'on y verra paroître ce que le Peuple aura bien de la peine à regarder comme une propriété foncière? Cependant ces Billets entre les mains du Pauvre y seroient certainement portés; que n'aura-t-on point à craindre dans ces lieux d'assemblées publiques dont les premiers des besoins sollicitent la plus parfaite tranquillité.

Quelqu'un avoit comparé ces Billets à une Monnoie-obsidionale, que les circonstances rendent nécessaire; nous avons, disoit-on, une circonvallation apposée à nos murs par le Décret de l'Assemblée Nationale; elle a renfermé les Billets de Caisse dans leur enceinte; les raisons les plus puissantes l'y ont déterminée. Il faut donc faire, comme dans une ville assiégée, frapper une petite Monnoie destinée à nos besoins pendant la durée du siége; elle sera la première rembourséе aussi-tôt que nous aurons remporté la victoire. Cette comparaison, qui ne détruit rien de ce que nous avons dit s'opposer à la circulation de ces petits Billets, nous fournit néanmoins l'occasion d'observer que ces Billets n'auroient pas même, pour nous, l'avantage d'une Monnoie obsidionale.

En effet, une ville assiégée contient dans son sein toutes les provisions qu'elle peut employer; la Monnoie obsidionale ne s'y échange donc que contre ce qui y est renfermé. Or, en pareil cas, les Citoyens peuvent & doivent même recevoir du Gouvernement un titre, un contrat qui leur assûre la valeur des objets qu'ils auront donnés aux Soldats employés pour la défense de la Place; c'est ce que la Monnoie obsidionale remplit par-

faitement; &, comme tous ceux qui en font uſage ſont renfermés dans la même enceinte, avec les objets de leurs échanges, rien n'empêche que ce titre n'ait pour eux toute valeur. Mais, ici, Meſſieurs, les Citoyens ſont dans la ville, & les objets d'échange n'y ſont pas: dans la ville aſſiégée, les Vendeurs & les Acheteurs ſont ſous la même Loi; dans Paris, les Acheteurs ſeront obligés à la Monnoie obſidionale, & les Vendeurs ne ſont point tenus de la recevoir. Nous avons cru devoir vous faire entrevoir cette différence qui eſt eſſentielle, afin de vous faire appercevoir l'étendue des raiſons qui militent contre l'exiſtence des Billets au-deſſous de 200 livres, dans l'hypothèſe de la ſeule circulation intérieure.

Nous avons vu qu'une des cauſes de la rareté du Numéraire, étoit la méfiance qui déterminoit à faire rentrer dans la circulation des Billets de Caiſſe qui étoient auparavant renfermés dans les Porte-feuilles. On a propoſé, pour combattre efficacement cette méfiance, d'attacher un intérêt aux Billets, proportionnel à l'époque de leur rembourſement en eſpèces. Les hommes qui encaiſſent, a-t-on dit, voyant de l'argent mort dans leurs coffres, facile à remplacer par des Billets dont la valeur s'accroît tous les jours, préféreront ces derniers aux eſpéces, & la rareté du Numéraire en ſera d'autant moindre. Une réponſe à cette conſideration, qui nous a paru ſans réplique, c'eſt que ceux qui encaiſſent des eſpéces ont un moyen continuel de les remplacer par des Effets publics, qui rapportent plus que ces Billets ne rapporteroient; cependant ils préfèrent un argent mort à ces Effets publics. Rendez aux Effets publics la confiance, & vous n'aurez

pas beſoin de préſenter aux gens timides des motifs d'intérêt ſur vos Billets.

Mais, a-t-on ajouté, ſi ce ne ſont pas les Capitaliſtes qui feront ſortir l'argent de préférence aux Billets, ce ſera au moins les Caiſſes de Commerce qui, dans leurs payemens, donneront toujours les eſpéces, de préférence, à cauſe de l'accroiſſement d'intérêt dont les Billets ſont ſuſceptibles; de ſorte que les eſpéces qui reſtoient en fonds de Caiſſe en ſortiront, & remplaceront toujours les Billets d'autant.

Eh, Meſſieurs, les Caiſſes de Commerce! Elles ne ſont que trop vuides: elles n'ont ni Billets ni eſpéces: ells s'arrangent, tant bien que mal, pour leurs paiemens; elles vuident leurs porte-feuilles à gros frais, & ne chercheront pas à garder des Billets de Caiſſe, qui leur rapporteront toujours moins que leur porte-feuille ne leur coûte à vendre. Elles tâchent de n'en vendre que le juſte néceſſaire, ne mettent en Caiſſe que le moins qu'elles peuvent; non pour ne pas avoir de l'argent mort, mais pour n'en pas avoir qui leur ait trop coûté. Ainſi, Meſſieurs, le fonds de Caiſſe de Commerce n'eſt rien; celui de la Banque n'eſt pas beaucoup; &, avec des Caiſſes toujours vuides, l'accroiſſement de l'intérêt des Billets ne nous donneroit pas d'eſpéces.

Ce n'eſt pas tout: cet accroiſſement gêneroit ſingulièrement le Commerce; car, ou l'accroiſſement d'intérêt ſeroit proportionnel au nombre des journées écoulées; ou il ne naîtroit que périodiquement & par ſaut, d'époque en époque, de ſemaine en ſemaine, de dix jours en dix jours, de mois en mois, ainſi que cela a été propoſé. Dans le premier cas, qui eſt le plus

naturel, les porteurs & receveurs de Billets devroient toujours avoir la plume à la main pour le calcul des paiemens. En vain, diroit-on, qu'on fera un livre pour eux; tout Paris ne l'achétera pas. Les Citoyens qui n'entendent rien au calcul de Banque, ne pourroient faire ces Recettes ſans inquiétude; il faudroit que les Domeſtiques, les Employés quelconques aux recettes y fuſſent initiés; la diſcuſſion de l'intérêt d'un ſeul jour pourroit faire perdre un tems conſidérable; on verroit des Citoyens ſe quereller pour un calcul de *cinq ſols*, & paroître pour cela devant des Juges. D'ailleurs, comment ſe tirer d'un paiement dans les Caiſſes conſidérables; jamais la journée d'échéance ne ſuffiroit ni aux recettes ni aux paiemens.

Une partie de ces raiſonnemens peut s'appliquer aux accroiſſemens périodiques; mais ils ont encore des inconvéniens particuliers. Ils occaſionnent des pertes réelles à des payeurs qui ſont obligés de payer entre les époques. Pourquoi, par exemple, un paiement que je ferai le 29, me fera-t-il perdre 4 pour cent ſur la maſſe, tandis que je ne l'aurai pas perdu en faiſant mon paiement le 30? Faudra-t-il que le Commerce de Paris écrive à toute la France, à toute l'Europe, de choiſir ces époques abſolument déterminées pour les échéances?

Il y a plus, l'acheteur, ſachant que l'accroiſſement périodique donne une plus grande valeur aux Billets, ne voudra pas attendre que la période ſoit achevée. Il voudra que le Commerce lui tienne compte au moins des jours écoulés juſqu'à ſon paiement. Les Acheteurs du papier du Commerce feront les mêmes calculs, de ſorte

que, de toutes manières, cette invention tournera au préjudice du Commerce.

Mais ce qui en décide plus positivement la non-exécution, c'est que les assignats étant destinés, par l'Assemblée-Nationale, à être substitués aux Billets de Caisse, l'accroissement d'intérêt, dont les assignats sont susceptibles, étant un motif de les prendre en échange, si les Billets de Caisse ont la même propriété que les assignats; ceux-ci ne se vendront pas, & nous serons toujours écrasés par l'énorme masse de Billets. Le moyen de donner un accroissement d'intérêts aux Billets, est donc inutile, puisqu'il ne fera rien rentrer en circulation. Il est de plus nuisible au Commerce, à ses bénéfices; il contribue de plus à détruire efficacement ses négociations.

Nous avons vu, dans la circonstance présente, combien le besoin d'escompte étoit urgent pour le Commerce; nous avons vu, de plus, combien la Caisse d'Escompte étoit utile, dans cet instant, pour y répondre. Vous allez vous convaincre que l'accroissement d'intérêt aux Billets de Caisse, détruiroit cet escompte, pour les cas les plus pressants. Les Capitalistes accoutumés à escompter ce papier public, dont ils sauront, mieux que personne, que la valeur est au-dessus de tous les Effets des Particuliers se rendront plus difficiles dans les escomptes, où ils ne feront plus déterminés que par un bénéfice moitié moindre que par le passé. Ils ne prendront plus les petits Effets des Débitans de Paris, que la Caisse n'escompte jamais, parce qu'elle ne peut les connoître. Un motif de tranquillité les déterminera à garder des Billets de Caisse lucratifs; & voilà une partie des Magasiniers de Paris, qu'on met-

tra dans l'embarras pour leurs payemens, ou bien il faudra qu'ils se résolvent à poursuivre des Débitans qu'ils savent ne faire aucune recette. Vous voyez donc, Messieurs, que de fortes raisons s'élévent contre ce second moyen, & qu'il ne présente aucun avantage assûré.

Il y a des gens qui, pour diminuer l'abondance des Billets en circulation, vont plus directement au but. Il existe, disent-ils, de l'argent dans les Caisses; il faut les aller visiter, le prendre, & mettre des Billets en place. Vous avez tous oüi dire, Messieurs, que ce moyen fut employé lors de l'agiot, par de certains hommes masqués, qui arrêtèrent la Diligence de Lion, en vuidèrent la Caisse, & y substituèrent très-fidélement une somme de Billets de Banque, égale aux espéces qu'elle contenoit. Nous croyons avoir solidement réfuté cette proposition, de vous l'avoir exposée. Si elle n'avoit pas été faite dans l'Assemblée-Nationale, qui l'a rejettée avec indignation, nous ne la rappellerions pas ici. Mais il est bon que les têtes bien organisées, qui nous entendent, sachent que vous rejetteriez cette proposition, avec autant d'horreur que l'Assemblée-Nationale, & que si un aussi odieux moyen a été employé sous le despotisme de 1720; s'il y a été défendu alors d'avoir au-delà d'une somme d'argent déterminée dans sa maison, si ce fût en conséquence une époque où les espéces s'enterrèrent, où la circulation fût arrêtée, où la Société fut renversée, rien de pareil ne sera jamais à craindre chez un Peuple libre, dont le premier caractère est d'avoir horreur de tous les excès des Tyrans.

C'est à l'effet de se procurer une circulation plus abondante, dans la Capitale, qu'il s'y est

élevé une demande presque générale, de contraindre la Caisse-d'Escompte à donner, tous les jours ; une somme déterminée d'espéces, en échange de ses Billets. C'a été le premier avis de vos Commissaires. Un d'eux, avant que l'Assemblée s'occupât de cette affaire, en avoit fait la demande, avec instance, dans le Bureau de Ville ; &, dès leur première conférence, vos Commissaires regardèrent ce moyen comme le plus efficace. Mais nous avons éprouvé sur cette question que, quand on ne s'arrête dans les affaires qu'aux premiers apperçus, on risque de se précipiter dans des abymes dont il seroit impossible de sortir. Examinons donc cette Question par les principes, & voyons comme elle pourra être raisonnablement résolue.

La Caisse d'Escompte ne peut distribuer, dans la Capitale, que le Numéraire qu'elle peut se procurer. Ce Numéraire n'est que celui de la Capitale, celui des Provinces, celui de l'Etranger.

Dans la Capitale elle ne reçoit pas pour un sol dans ses paiemens. Les porteurs savent si bien s'arranger, qu'ils lui démontrent, fin de compte, qu'ils ont dû en donner autant qu'ils en ont reçû ; & cette assertion, vraie ou fausse, est d'autant plus impossible à combattre, que les Administrateurs leur recommandent de faire tous leurs efforts pour contenter tous les Payeurs. Il en résulte que, dans ses recettes, elle ne reçoit que son papier. Il ne lui reste donc, pour la Capitale, que la ressource d'acheter du Numéraire. Mais, Messieurs, rien ne seroit plus déraisonnable, comme ses besoins seroient considérables. 1° Au lieu de diminuer la masse de ses

Papiers, elle ne feroit que l'augmenter ; 2.° elle feroit encore baiſſer la valeur de ſes Papiers ; ce qui préjudicieroit beaucoup aux autres porteurs.

La Caiſſe d'Eſcompte ne peut ni ne doit donc s'en procurer dans Paris. Ainſi il ne lui reſte que la reſſource des Provinces & de l'Etranger.

Par ces deux voies elle s'en procure certainement ; mais ce n'eſt que pour un temps, & ce ſont des eſpéces qui doivent retourner finalement, avec profit, au pays d'où ils ſont partis. Ce que la Caiſſe d'Eſcompte peut faire, ce qu'elle fait réellement, c'eſt qu'au moyen de ſes opérations de Banque, elle attenue, le plus qu'il eſt poſſible, le Bénéfice qu'elle donne aux Provinces ou à l'Etranger. Mais, ſur ce point, ſes moyens ſont bornés, & doivent être dirigés par la prudence & les circonſtance. Telle place qui lui auroit foutni, dans un temps, des millions, ne peut lui donner 100,000 livres, dans un autre. Les opérations de cette nature ſe terminent toujours à des Traites ſur la Capitale. Ces Traites ont des limites dont les bornes ſont d'autant plus étroites que le Commerce a reçu de plus fortes atteintes de la ſecouſſe génerale.

Des événemens, même inattendus, viennent contrarier des opérations ſur leſquelles on étoit de la plus parfaite tranquillité. La Caiſſe d'Eſcompte attendoit, par exemple, pluſieurs miſſions de la Hollande. La guerre ſurvenue dans le Brabant a ſuſpendu toutes ces ſommes. Si la Caiſſe étoit forcée à une ſomme journalière déterminée ; un pareil contre-temps répandroit une alarme funeſte, & cependant il n'y a eu que ſuſpenſion dans l'arrivée de ces fonds qui commencent à lui venir.

Les besoins de vos subsistances ont été énormes; ceux de la Garde Nationale, des Atteliers publics le sont aussi; il en faut faire la plus grande partie en espéces. Le Trésor-Royal en a d'autres non moins étendus, sur-tout dans un instant où presque tous les Impôts sont suspendus: la Caisse-d'Escompte est la ressource de ces parties. Nous sommes, il faut en convenir, à une époque de tempête politique. Que faire alors Ce qu'on fait dans un vaisseau que la tempête éloigne ou a éloigné du Port; on établit une grande économie, afin d'arriver au terme du voyage; on soutient les malades, de préférence à ceux qui sont sains, les foibles avant ceux qui sont forts, ceux qui travaillent à sauver le vaisseau avant ceux qui ne peuvent le secourir; & c'est par ces actes de prudence que tout le monde est sauvé. Voilà ce qu'il faut dans une grande Administration; voilà ce qui se fait avec le Numéraire de la Caisse d'Escompte. Cela se fera d'une manière plus avantageuse que par le passé, comme nous espérons vous le faire sentir, quand nous vous exposerons les remédes les plus efficaces au mal présent. Mais l'opinion de vos Commissaires est que rien n'est plus impolitique, rien n'est plus dangereux que d'obliger la Caisse à donner, tous les jours, une somme déterminée. La proposition en a été faite dans l'Assemblée Nationale, & n'y a pas été admise. Des Particuliers mal-instruits ont assûré que cette somme avoit été fixée. L'Administration de la Caisse nous nous a déclaré n'avoir jamais pris d'engagement à cet égard; & c'est parce que l'Assemblée Nationale en a senti le danger, que, dans les Décrets des 19 & 21 Décembre, elle n'en dit pas

un

un mot. La Caisse d'Escompte a donné tout ce qu'elle a pu, & nous sommes fondés à vous dire qu'elle donnera tout ce qu'elle pourra; les preuves s'en multiplieront par la continuation de notre Rapport.

Enfin, il y a des gens qui vont plus droit au but. Il faut faire la liquidation de la Caisse d'Escompte, la supprimer en entier, & faire disparoître, par-là, ses Billets de dessus la Place.

Eh bien, Messieurs, ces derniers vont être satisfaits; la Caisse d'Escompte ne demandera pas mieux; que ces expéditifs médecins veuillent bien lui procurer en espéces le 170 millions d'obligations du Gouvernement, dont son porte-feuille est garni, elle rembourséra, en espéces, & à Bureau ouvert, tous les Effets représentatifs des obligations du Gouvernement, & même ceux du Commerce; &, avant deux mois, sa liquidation sera faite; le Commerce même, dans cette hypothèse, pourra se passer de la Caisse d'Escompte; car les 170 millions d'espéces que cette opération répandra sur la Place de Paris, y produiront un si bon effet qu'au défaut de la Caisse d'Escompte, les Capitalistes s'efforceront de mettre leurs fonds en valeur, par l'achat des Effets du Commerce. De plus, le Commerce recevra une telle fécondité de cette abondance de Numéraire, qu'il sera en état de se passer d'escompte. Mais ceci nous conduit à des réflexions qui paroissent nécessaires. Quoi! tandis que l'Assemblée-Nationale se trouve heureuse d'employer un supplément aux Impôts, qui nous garantit d'une secousse universelle; tandis qu'elle préfère, à un papier monnoie décidé, & dont elle sent tous les inconvéniens, un papier qui a, depuis quinze ans, la confiance publique,

un papier ; dont le rembourſement total eſt décrété ; un papier qui eſt le titre réel des plus belles poſſeſſions du Royaume , des voix s'élévent pour déranger ſon plan ; elles veulent détruire, anéantir ſubitement un établiſſement qui devient ajourd'hui, pour un moment, au moins celui de la Nation. Penſer aujourd'hui à la liquidation ſubite de la Caiſſe d'Eſcompte, c'eſt penſer au bouleverſement du Gouvernement, à la banqueroute totale , à la ceſſation de tout ordre, & par là, certainement, à des malheurs dont amis & ennemis, tous ſeroient victimes.

La Caiſſe d'Eſcompte ſe liquidera ſans doute ; oui elle ſe liquidera certainement, mais ce ſera lorſque l'ordre ſera rétabli parrout ; lorſque les Impôts ſeront parfaitement payés : cette époque eſt prochaine , parce que l'achévement de la Conſtitution eſt prochain ; mais cette époque ne peut être ſubite , & c'eſt pour l'attendre qu'il faut encore ſouffrir, pour un tems, des Billets, qui, s'ils ont pour nous l'amertume des remédes, en ont au moins les effets ſalutaires , puiſqu'ils nous conſervent une exiſtence qui , ſans cela, ſeroit fort incertaine.

Nous diſons que ces Billets ſont une reméde amer, & d'autant plus amer , que cette amertume prend des accroiſſemens journaliers. Quoi de plus amer, par exemple , que de ne les pouvoir échanger contre eſpéces, qu'avec une perte conſidérable ? Quoi de plus amer que de ce qu'ils occaſionnent , dans les Provinces , une baiſſe très-forte de change ſur Paris , parce qu'on y fait entrer le calcul de la baiſſe de ces Billets ! Qu'y auroit-il de plus amer encore que de voir

cette perte d'échange retomber finalement sur la Capitale, par la hausse nécessaire des marchandises, qui en seroit bientôt l'effet. Mais ce qui est extrêmement amer, c'est de voir s'introduire, dans la Capitale, un nouveau genre de commerce si éloigné de la loyauté Françoise, dont les Agens ne voudroient qu'aggraver nos maux, au lieu de les soulager, & ne sont dignes que de la flétrissure & de l'infamie, par l'esprit qui les anime. On les voit courir de maison en maison, solliciter la cupidité de ceux qui auroient eu horreur d'être seulement soupçonnés de partager leurs bénéfices, y mettre un prix à un numéraire qu'on échangeoit auparavant, avec toute confiance, contre des Billets; aller même dans les routes, au devant des Rouliers, qui ont des Impôts à payer aux Entrées de la Capitale, leur soustraire le Numéraire dont ils sont porteurs, pour y faire un bénéfice, qu'on ne peut mieux comparer qu'à celui que faisoient ces Êtres avilis qui obstruoient, il y a quelque tems, les portes des Boulangers, pour y revendre bien cher, aux malheureux, que leur brutalité en écartoit, un pain qui faisoit leur unique subsistance.

De tels hommes sont punissables, parce qu'au lieu d'être animés par le bien public, ils aspirent au malheur public, pour augmenter de toutes manières leurs bénéfices sordides; mais doit-on les punir, & la politique n'exige-t-elle pas que, les laissant dans la boue & l'ignominie dont les couvre leur sordide métier, nous n'allions pas bouleverser les comptoirs qu'ils ont érigés, convenablement à leur honteux trafic, dans les plus crapuleuses Tavernes. L'intérêt public n'exige-

t-il pas qu'on jette un voile dédaigneux sur ces vils suppôts de l'avarice, comme on le jette sur la perversité encore plus dangereuse des infâmes victimes de la corruption de nos mœurs. Voilà les questions qui se présentent sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard de ces nouveaux Acheteurs de Billets de la Caisse d'Ecomptes.

Si d'honnêtes Négocians se réunissoient pour nous tirer des espéces des Provinces & de l'Etranger, qu'ils ne nous demandassent que le compte de leurs débourses, qu'ils y ajoutassent même celui de leur temps & de leur commission pour ce service qu'ils nous auroient rendus, nous n'aurions qu'à les remercier de nous avoir délivrés des vils Escrocs dont nous venons de parler, & nous ne leur reprocherions pas de nous demander un remboursement de leur temps & de leurs frais; mais la crainte d'être seulement sonpçonnés de partager les sentimens de ceux qui font aujourd'hui ce Commerce d'une manière si odieuse, les en écartera toujours. Nous manquerons donc toujours d'hommes honnêtes pour rappeller l'argent dans la Capitale.

Puis donc qu'il n'y a aujourd'hui qu'une cupidité, qui affronte l'avilissement, qui s'occupe de nous en procurer, il paroît qu'il y auroit des inconvéniens à l'en empêcher. L'activité même de ceux qui se livreront à ce Commerce, diminuera leurs profits, &, par contre-coup, nos pertes. Ce ne sera pas leur faute, il est vrai; mais n'importe; le résultat sera toujours en notre faveur, les bénéfices des premiers vont y entraîner toutes les âmes viles de la Capitale; & comme elles ne sont qu'en trop grand nombre, leur concurrence augmentera nos espéces & diminuera nos manx.

Pourrions-nous, d'ailleurs, les en empêcher ? Il eſt des actes, contre la Société, qui ſe dérobent à toutes les Loix ; ceux-ci paroiſſent du nombre, ou ſont les moyens de convaincre un Acheteur de Billets de les avoir pris au-deſſous de leur valeur réelle. Si-tôt qu'il ſaura que les Loix le réprouvent, il prendra les précautions pour ſe ſouſtraire à leurs atteintes ; il n'aura jamais de témoins pour ſon marché ; & pour lors toute inculpation contre lui ne le conduira qu'à un crime de plus, le parjure.

Autre inconvénient de la défenſe ; elle n'influera que ſur les plus timides de ces Trafiqueurs d'eſpéces ; les autres n'en feroient que davantage les renchéris, & la perte ſur les Billets ne feroit que s'accroître. Leur trafic paroît donc un mal inévitable, tant parce que la Loi qui l'interdiroit auroit des inconvéniens, que parce qu'elle ne pourroit être facilement exécutée.

Mais, Meſſieurs, nous ne pouvons vous taire que l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte a été accuſée de ce honteux trafic.

L'ordre que vos Commiſſaires & ceux de l'Aſſemblée Nationale ont trouvé dans ſes affaires, le vif intérêt qu'elle a à ce que ces Billets reprennent faveur, la crainte qu'elle a d'être engloutie dans un bouleverſement général, s'ils venoient à perdre tout crédit ; l'impoſſibilité où elle ſeroit de faire ce commerce ſecrétement ; tout cela a empêché vos Commiſſaires de paroître abſurdes, & de préſenter une défiance dégoûtante, en demandant à cette Adminiſtration d'autres preuves que ſa dénégation contre une pareille inculpation. Si cependant il ſe trouvoit dans votre Aſſemblée quelqu'un qui ne fût

pas convaincu qu'elle n'y prend aucune part ; qu'il en ſollicite d'autres preuves ; qu'il ſe faſſe rendre un compte exact, en votre nom, de tous les deniers qui ſont arrivés à la Caiſſe d'Eſcompte, & de l'emploi qui en a été fait ; ſi elle ſe trouve coupable du crime de l'aviliſſement de ſes propres Billets, que ſes Adminiſtrateurs ſoient pourſuivis comme les Ennemis de l'ordre public, comme criminels de lèſe-Nation, au premier chef ; car il n'y a pas de plus grand crime contre la Nation, que des opérations qui tendroient au bouleverſement de l'ordre ſocial.

On a propoſé, enfin, de défendre la ſortie des eſpéces du Royaume, & même de Paris, afin d'en diminuer la rareté ; &, par ſuite, la perte ſur les Billets de Caiſſe.

Défendre la ſortie des eſpéces du Royaume, à qui, Meſſieurs ? aux Négocians qui doivent à l'Etranger ; c'eſt, ce ſemble, leur ordonner de faire banqueroute. Ces moyens ont été tentés lors des Billets de Law. Ils ne réuſſirent pas alors. Les Négocians continuèrent à payer l'Etranger, parce que, quand un Gouvernement veut faire banqueroute, les Négocians ne la font pas ; à moins que le Gouvernement ne les ait volés le premier. Défendra-t-on la ſortie des eſpéces à ces Fugitifs qui les ont emportées ? Ce qu'ils ont emporté n'y eſt plus ; ce qu'ils emporteront, vous ne pouvez l'empêcher ; car, quand vous le voudrez, ils ſortiront les mains vuides ; &, par des Lettres de Change, dont l'origine eſt due à une inquiſition de cette nature, ils ſauront bien ſe procurer tous les fonds dont on voudroit les priver.

Défendre la ſortie des eſpéces, eſt encore

une de ces défenses absurdes, par l'impossibilité de leur exécution.

Dans le moment où le fisc avoit le plus de bras armés pour protéger ses Droits, ne sait-on pas qu'alors on faisoit entrer des bariques entières d'eau-de-vie par dessus les Fortifications de la Ville de Lille ? Ne sait on pas qu'alors on faisoit entrer des bœufs en contrebande dans Paris ? Et on voudra nous proposer des Loix prohibitives sur la circulation ! Rougissons de celles qui ont été portées sur cette matière. Rougissons de ce qu'il y a environ huit ans qu'une pareille Loi est encore sortie des presses de nos Ministres. Et, puisqu'à cette dernière époque, le même instant qui vit naître cette Loi, fut accompagné des ordres qui enjoignirent aux Commis des Frontières de ne pas l'exécuter, ne souillons pas les premiers jours de notre Liberté, par les Loix, au moins ineptes, du Despotisme Ministériel.

Il est temps enfin de ne plus s'occuper des moyens qui ne remédient à rien, ou qui augmentent le mal. Nous voici arrivés à ceux qui peuvent nous conduire jusqu'à l'heureux moment du bonheur public, soit en exténuant les sacrifices que nous faisons pour y parvenir, soit en nous conservant la paix & la tranquillité, pendant la durée de la crise, soit en assûrant le terme final de nos peines, & l'époque tant désirée de la félicité générale.

Le premier objet de nos soins à été de nous occuper d'une distribution plus heureuse des fonds en espéces de la Caisse d'Escompte que par le passé. Nous avons vu que celle imaginée ne donnoit lieu qu'à des clameurs, & ne satis-

faiſoit perſonne; qu'il falloit attendre près de deux mois pour avoir ſon tour; que les hommes qui avoient vraiment beſoin en étoient privés; qu'elle pouvoit arriver, en grande partie, aux Accapareurs d'argent, & qu'ainſi le but de cette diſtribution étoit manqué, & par conſéquent l'ordre public toujours interverti.

Nous avons cru qu'il falloit s'attacher dans cette diſtribution aux beſoins les plus réels, & qu'en conſéquence voici l'ordre qu'il falloit y ſuivre :

1° Les Subſiſtances qui ne ſe peuvent payer qu'en eſpéces;

2° Les Travaux publics qui exigent une diſtribution totale de même nature & qui employent tant de bras dont l'oiſiveté ſeroit aujourd'hui dangereuſe;

3° La Solde des Troupes qui, par leur vigilance pour la garde du Vaiſſeau, demandent toute préférence.

4° Les beſoins du Gouvernement que les privations d'eſpéces pourroit réduire à des criſes infiniment funeſtes pour la France entière & la Capitale, en particulier.

5° Les Ouvriers & Artiſtes de la Capitale, auxquels il faut procurer tous les avantages poſſibles;

6° Les Rentiers indigens dont il ne faut pas que le modique revenu ſoit expoſé à des diminutions ſur les payemens en Billets;

7° Les Débitans auxquels la nature de Commerce procure peu de petits articles de vente;

pour lesquels on ne propose pas des Billets de Caisse, & qui sont privées, par là, de la vente de certains articles, & dans cette classe, les moins fortunés à ceux qui le sont d'avantage.

Nous n'avons pas cru devoir nous occuper des fonds que la Caisse d'Escompte doit procurer aux Subsistances, aux Travaux publics & à la Solde des Troupes, aux besoins du Gouvernement. Ceux qui dirigent ces machines sauront s'arranger avec la Caisse d'Escompte, sans avoir besoin d'aucune intervention.

Les motifs qui nous déterminent à diriger la distribution vers les moins fortunés, nous déterminent à en écarter tous les Financiers, tous les Banquiers, tous les gros Négocians, tous les gros Capitalistes, & nous oserions presque dire tous ceux dont la Capitation sera de 50 livres & au-dessus, sauf ceux d'entr'eux qui seront exceptés de cette loi générale, par les articles suivans, parce que, s'il y a quelques sacrifices à faire pour se procurer des espéces, ils doivent être faits par des riches & non pas les moins fortunés.

1° Nous en excluerions tous ceux dont le Commerce amène, par petits articles, un numéraire abondant, tels que les Epiciers, les Pâtissiers, les Boulangers & tous les Débitans de commestibles, chez lesquels non-seulement on ne se présente pas avec des Billets de Caisse, mais dont quelques-uns sont accusés, par la clameur publique, d'en acheter beaucoup à ceux qui en font leur unique Commerce.

Après ces précautions, pour écarter de la distribution ceux qui, ou n'en ont pas besoin, ou qui sont en état de faire des sacrifices que les circon-

ſtances exigent, nous avons eſtimé que la Caiſſe d'Eſcompte fourniroit premièrement, aux Payeurs de Rentes de quoi ſatisfaire la partie du Public, dont les Rentes ſeroient fort petites, en telle proportion cependant, qu'elle laiſſeroit encore des ſacrifices à faire aux Payeurs des Rentes; & ſur ces ſacrifices, Meſſieurs, nous nous ſommes aſſûrés des diſpoſitions de Meſſieurs les Payeurs des Rentes qui n'en compteront aucun pour la tranquillité publique, qui déjà pour l'établir après avoir payé, dans un premier appel, tous ceux qui veulent bien leur fournir des appoint, ce qui leur donnent des facilités pour ſatisfaire ceux qui n'en ont pas le moyen ou la volonté, finiſſent par payer ces derniers, par des appoints en eſpéces, de ſorte que la tranquillité eſt très-établie dans cette partie.

2° Pour faciliter les payemens dans le Commerce, & éviter les déſagrémens qu'il éprouve à ſe procurer des appoints pour ſes échéances, déſormais tous les porteurs de la Caiſſe d'Eſcompte ſeront obligés, par les Adminiſtrateurs, à fournir au Commerce tous les appoints des Billets dont ils ſeront porteurs; de ſorte que, ſi une obligation de 501 livres eſt préſentée par un Porteur de la Caiſſe d'Eſcompte, il ſera obligé de donner 99 livres en eſpéces, ſi on lui préſente 600 livres en Billets de Caiſſe. On ſent l'étendue d'un tel engagement, & ce qu'il en réſultera de tranquillité pour le Commerce; bien entendû que, ſi la Caiſſe d'Eſcompte a pluſieurs Billets ſur la même maiſon, l'appoint, dont elle ſera redevable, tombera ſur la ſomme totale des Billets, & non ſur chacun des Billets en particulier.

Tant d'engagemens de la Caiſſe-d'Eſcompte,

rant à l'égard des Subſiſtances, des Travaux publics, des Troupes, du Tréſor Public, des Payeurs des rentes, qu'à l'égard du Commerce, relativement aux effets dont elle eſt porteur, ne nous ont pas empêché d'exiger encore d'elle,

1°, Un million par mois, pour être diſtribué entre les différentes Communautés qui emploient des Ouvriers dans la Capitale, le tout proportionnellement aux quotités d'Ouvriers employés par chacune d'elle;

2° Un million & demi à être réparti entre les perſonnes les moins fortunées de la Capitale, ſelon les Réglemens qui ſeront dreſſés à cet effet, ſoit par votre Aſſemblée, ſoit par le Bureau de Ville, ſi l'Aſſemblée veut s'en repoſer ſur lui.

Une meilleure diſtribution de numéraire nous procurera certainement de grands avantages pendant la durée de la criſe; mais le plus grand avantage que nous ayons à rechercher aujourd'hui eſt de la faire ceſſer. C'eſt pour cela, Meſſieurs que de grands moyens ſe préſentent; & s'ils n'ont pas encore toute l'efficacité dont ils ſont ſuſceptibles, ils la recevront au premier inſtant.

Nous avons vu que la vente de 170 millions d'aſſignats devoient remplacer pareille ſomme des billets de Caiſſe; qu'elle reſſource n'avons-nous pas dans un pareil fond pour l'anéantiſſement de ces billets; ils ſont hypothéqués ſur plus de 400 millions de biens du Domaine & du Clergé; au premier inſtant où la vente pourra s'en ouvrir, ces aſſignats s'y placeront en abondance, & autant de billets de Caiſſe ſeront ſupprimés. Quelques formalités ſont encore à remplir pour décréter les objets ſpéciaux qui ſeront ven-

dus ; elles vont l'être inceſſamment. Toutes les déclarations des biens du Clergé doivent être faites en Mars ; & à cette époque, commencera rapidement une vente dont tant de motifs exigent la réaliſation. Il ſe répand même aujourd'hui que l'Aſſemblée Nationale va en accélérer d'avantage la vente.

En attendant cette époque, les Actionnaires de la Caiſſe d'Eſcompte, perſuadés de l'excès de circulation de leurs billets dans Paris, ont arrêté un Appel, par le moyen duquel ils anéantiront pour quarante millions, avant que la vente des biens du Clergé puiſſe avoir lieu, de ſorte que leurs billets, en circulation, ne s'éléveront qu'à 160,000,000 de liv., au lieu de deux cents qu'ils pouvoient avoir en émiſſion. Les Adminiſtrateurs négocient maintenant un Emprunt de 20 à 30 millions dans l'Etranger, pour lequel ils ont donné pour gage une maſſe des annuités qui leur ſont accordées en payement par l'Aſſemblée Nationale ; pour peu que cette négociation ait de ſuccès, encore pareille ſomme des billets retirés de la circulation, & remplacés par un numéraire réel, reſteront, juſqu'en Avril prochain, 140 millions, comme le plus haut degré poſſible de la maſſe des billets en circulation ; c'eſt-à-dire, dix millions de plus que la ſomme qui en a exiſté dans un temps où Paris ne s'en appercevoit pas ; ſi l'on s'en tient à ces moyens, voilà certainement une diminution conſidérable dans le mal dont nous nous plaignons. Mais ce n'eſt pas tout ; la Caiſſe va s'occuper de nous faire aider par les Provinces dans la circulation de nos billets.

Un des grands obſtacles qui s'y oppoſoient, étoit qu'ils pouvoient difficilement ſe tranſporter

par la voie de la Poſte ; étant payables à tout Porteur, c'étoit une terrible tentation de vol, que la poſſibilité d'en trouver dans des Lettres; de plus, la ſeule opinion que des Malles en ſeroient chargés, diminueroit la sûreté des tranſports, & occaſionneroit de fréquentes attaques des Couriers.

Pour remédier à ces inconvéniens, on va donner à ces Billets une forme de Billets à Ordre; tous ceux qui voudront en envoyer en Province, pourront les échanger contre d'autres à ordre, de pareille valeur ; &, afin d'en faciliter la circulation, l'endoſſement ne ſera que le certificat des Signataires, qu'ils répondent chacun reſpectivement le tenir du Signataire précédent, le premier Signataire le tenant immédiatement de la Caiſſe d'Eſcompte. Par ce moyen, chaque Porteur ne ſera point inquiété par une garantie qui ne ſeroit d'ailleurs qu'imaginaire, puiſqu'il n'eſt pas beſoin de garantie pour une Compagnie dont l'actif excéde de 140 milions le paſſif.

Afin que les Provinces reçoivent ce papier avec plaiſir, la Caiſſe d'Eſcompte fera payer, par ſes Correſpondans, dans les principales Villes de Commerce, des ſommes proportionées aux forces des Places, afin que ceux qui ſont Porteurs de ces Effets, y ſoient rembourſés au pair ; elle fera tous ſes efforts pour élever ce rembourſement, dans les Provinces, de 3 à 400,000 liv. par jour.

Cette opération préſentera un motif puiſſant aux Provinces, d'accepter les Billets de Caiſſe d'Eſcompte en payement, ce qui en fera ſortir de Paris une quantité très-conſidérable ; les Banquiers qui feront ces fonds pour la Caiſſe d'Eſ-

compte, n'en ſeront payés par elle que vers le temps où la Vente des biens du Clergé s'opérera ; & les Billets qu'ils auront payés ſeront retirés de la circulation générale : ce qui ſoulagera d'autant les Provinces & la Capitale.

Non-ſeulement il faudra compter pour ſortis de la circulation de Paris tous ceux qui ſeront ainſi payés par les Banquiers des Provinces ; mais il faut encore y compter une ſomme conſidérable qui reſteroit en circulation de Ville en Ville, comme papier à vue ſur Paris. Cette maſſe eſt plus étendue qu'on ne penſe, car les Billets ſous la nouvelle forme, pourront ſe répandre comme remiſes, non-ſeulement dans la France, mais dans l'Europe entière, où ils ſuivront le cours du papier ſur Paris.

Les Banquiers qui ſe prêteront à ces opérations, auront en dépôt une ſomme d'Aſſignat pareille à celle de leurs ſignatures & de leur avances. Ils ſeront encore chargés de la vente des Aſſignats, ce qui les répandra dans les Provinces, en aſſûrera un plus prompt débit, &, par conſéquent, un plus prompt anéantiſſement des Billets à meſure que ces avantages ſeront connus des Maiſons de Commerce de Provinces, elles s'empreſſeront, à l'envi les unes des autres, de ſe charger de ces négociations, & la libération de la Capitale s'avancera d'autant.

Ce plan a été diſcuté à la Caiſſe d'Eſcompte pendant pluſieurs Séances, à l'une deſquelles des Commiſſaires des Comités de Finances & du Commerce, de l'Aſſemblée Nationale, ſe ſont réunis. Ce plan a été arrêté entre les mêmes Perſonnes réunies dans deux Séances tenues à cet effet chez MM. les Députés extraordinaires des Provinces,

qui se trouvent actuellement à Paris. Il l'a été successivement en des Comités particuliers, tant chez M. le Directeur du Trésor-Royal, que chez le Premier Ministre des Finances; par-tout, après la plus sévère discussion, on a décidé qu'il falloit l'adopter.

MM. les Députés du Commerce des Provinces ont principalement promis leurs efforts pour faire réussir dans les Provinces. Ils ont senti que l'intérêt de leurs Commettans étoit le même que celui de la Capitale; qu'elle ne pouvoit être en souffrance sans que les Fabriques & le Commerce total de la France ne s'en ressentent; de sorte qu'il va se faire, en votre faveur, une réunion d'efforts patriotiques, qui nous donnera au moins le temps d'attendre le terme de la prospérité publique (1).

Dans un autre moment que celui-ci, Messieurs, la Caisse d'Escompte auroit été en état, par une telle opération, de faire disparoître de la Place de Paris, pour plus de 200 millions de son papier; ses ressources étoient si étendues; son crédit étoit si grand, qu'elle n'auroit eu qu'à y penser pour l'exécuter; aujourd'hui elle ne fera pas une si haute tentative; les motifs de son crédit sont plus grand que jamais, parce qu'ils sont appuyés sur les Biens-fonds de la Nation; mais la force n'est jamais plus énergique que quand elle est conduite par la prudence; la Caisse d'Escompte n'usera des siennes, que conformément à la délicatesse des circonstances où se

(1) Voyez, à la fin du Rapport, la Lettre écrite, le 27 Janvier, par Messieurs les Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France.

trouve aujourd'hui le Commerce du Royaume ; elle déployera ce grand moyen, avec une ſage modération ; il n'a beſoin d'être employé que pendant quelques mois, après leſquels les Biens des Domaines & du Clergé commençant à ſe vendre, les aſſignats obtiendront une valeur rapide dans toute la Finance, & chez l'Etranger ; & tout papier qui en repréſente la valeur, ſera promptement ſupprimée dans les Provinces, comme à Paris.

Cette grande opération de la Caiſſe d'Eſcompte, qui introduit dans les Provinces une circulation libre des billets, nous a paru même plus efficace que celle qui les introduiroit en vertu d'un décret de l'Aſſemblée Nationale.

C'eſt par la voix du Commerce que ces billets ſe propageront, La voie du Commerce eſt une voie de perſuaſion, de douceur & de confiance ; tous les eſprits ne ſont point à portée d'étudier ni même de comprendre les grandes queſtions de la politique ; ils ne ſaiſiront pas tous, avec la même facilité que cette Aſſemblée, les motifs de la ſubſtitution des billets aux impôts ; de ſorte que, par la voie du décret, ces bilets arrivant aux Provinces par une autre route que celle du Commerce, n'y obtiendroient pas une entrée auſſi favorable que celle qui leur ſera procuré par les grands intérêts qui lient le Commerce des Provinces à celui de la Capitale.

Par le plan propoſé, nous rempliſſons la demande des Diſtricts, qui veulent étendre les Billets de la Caiſſe aux Provinces, & les Provinces partageant avec nous cette circulation de Billets ne ſoupçonneront pas ſeulement qu'ils exiſtent dans leur ſein. Si 125 millions ont exiſté dans

dans Paris, ſans que la Capitale le ſçut, que ſera-ce que 160 millions, au plus, dans toute l'étendue de la France & de la Capitale.

Ce qui fera ſentir encore davantage ce que vous pouvez eſpérer de ce Plan, c'eſt que la Caiſſe d'Eſcompte, qui a les plus grandes difficultés pour ſe procurer des ſommes à Paris, ne les aura pas de même dans les Provinces.

Tous ſes Correſpondants vont devenir de nouveaux Actionnaires, dont les fonds & le crédit vont faire ſortir les eſpéces, & enterrer les billets; déjà des nouvelles favorables à ce Plan, ſont arrivées des Provinces; on ſollicite la Correſpondance de la Caiſſe d'Eſcompte pour cette opération, & il n'eſt pas douteux qu'elle ne puiſſe produire un très-bon effet.

Elle fera, ſur-le-champ, un effet ſalutaire, puiſque les Billets de la Caiſſe d'Ecompte étant payés au pair, dans les Provinces, les Traites ſur Paris pourront d'autant plus facilement diminuer, que la Caiſſe d'Eſcompte a bien d'autres routes à indiquer à ſes Correſpondances, pour le rembourſement de leurs avances.

Voilà, Meſſieurs, les motifs qui, dans toutes les conférences, dont nous vous avons parlé, ont fait regarder ce Plan comme préférable à toute demande de Décret de l'Aſſemblée Nationale à ce ſujet; c'eſt le vœu de tous ceux que nous avons conſultés; vos Commiſſaires déſirent que ce ſoit le vôtre, & s'en repoſent entièrement ſur votre ſageſſe, pour ajouter à toutes les conſidérations qui leur fait ſouhaiter que vous-vous uniſſiez à leur vœu.

Il réſultera de cette répartition volontaire des Billets dans les Provinces, que nous aurons prouvé

au monde entier que notre patriotisme ne connoît que les Loix de la Fraternité ; que tandis que les Ennemis de la Révolution nous décrient dans toutes les Provinces, nous sommes tellement occupés du bonheur des Provinces, que nous leur sacrifions nos intérêts les plus chers; nous prouvons par-là à l'Univers que nous ne sommes plus qu'une même Famille, dont tous les efforts sont des efforts d'union, de paix & de concorde, qui, après avoir, sans combat, sans effusion de sang, renversé la plus effroyable tyrannie, dans le moment où elle étoit sur le point de déployer, sur nos têtes, son implacable fureur, continue dans le calme à établir une Liberté dont l'étendue & la prospérité n'auront point eu d'exemple dans les Annales du monde.

De toutes les Réflexions que nous venons de mettre sous vos yeux, nous concluons :

1° Qu'il n'y a aucun reméde aux causes de la rareté des espéces dans Paris, que d'y établir la paix, la prospérité, le bonheur des Individus, d'y exciter tout genre d'Industrie, &, afin que les immenses richesses de ses Citoyens tournent entièrement à sa prospérité, de le convertir en une Ville de Commerce qui vivifie tout l'Empire.

2° Que tout papier au-dessous de 200 livres contribuera à rendre l'argent plus rare, & sera dangereux dans sa circulation.

3° Que l'intérêt donné aux Billets de la Caisse d'Escompte ne rendroit pas les espéces plus communes, qu'il ruineroit le Commerce en augmentant ses pertes, & rendant les négociations plus difficiles.

4° Que la défense de vendre les Billets à perte, en échange contre l'argent, peut être nui-

ſible; qu'elle ſeroit ſans exécution, & feroit augmenter la perte ſur les Billets.

5° Qu'il eſt abſurde & tyrannique de faire aucunes recherches dans les maiſons ſur le Numéraire qui peut s'y trouver.

6° Qu'il n'eſt ni poſſible, ni raiſonnable de gêner la circulation des eſpéces.

7° Qu'il eſt dangereux de contraindre la Caiſſe d'Eſcompte à une ſomme journalière déterminée.

8° Qu'un nouveau Plan de diſtribution de Numéraire paroît néceſſaire.

9° Que les moyens des Aſſignats, des Emprunts en Hollande, de l'appel de 40 millions doivent diminuer notablement la maſſe des Billets en circulation.

10° Que les Etabliſſemens que la Caiſſe va faire dans les Provinces, pour faire payer, à ſommes proportionnées aux forces des Places, peuvent conſidérablement diminuer les Billets en circulation dans Paris.

11° Que ces Etabliſſemens rempliront le vœu de la circulation des Billets dans les Provinces & n'auront pas les inconvéniens d'une circulation forcée.

12° Qu'il eſt eſſentiel de faire une Adreſſe à l'Aſſemblée Nationale pour accélérer la vente des Biens Domaniaux & Eccléſiaſtiques.

13° Que pour la tranquillité publique, la Commune doit demander à l'Aſſemblée Nationale d'adjoindre des Commiſſaires à ceux de la Commune, pour aſſûrer la Capitale & les Provinces d'un anéantiſſement de Billets proportionnel à la vente des Aſſignats, aux fonds de l'appel de 40 millions des Actionnaires, à ceux de l'Emprunt fait, dans l'Etranger, ſur les Annuités; &, enfin,

à ceux produits de toute autre manière quelconque, destinée à l'anéantissement des Billets représentatifs des avances faites au Gouvernement.

14° Que la Caisse d'Escompte soit tenue de payer, à Bureau ouvert, un mois après que ces différens moyens lui auront procuré les fonds qu'elle a avancés au Gouvernement.

Telles sont, Messieurs, les Conclusions que vos Commissaires ont cru devoir tirer des connoissances qu'ils ont acquises sur l'objet de leur Mandat. Les Membres de cette respectable Assemblée sont, aujourd'hui, plus en état qu'eux de discuter une matière aussi délicate, & de porter, avec prudence, une décision, à laquelle vous avez si bien dit que tenoit le *bonheur général*. Les delais même qui ont été apportés à notre Rapport, vous sont utiles ; parce qu'ils n'ont donné que plus d'étendue à vos lumières, plus de précision à vos réflexions, & qu'il en résulte plus de moyens de suppléer les défauts de notre travail & d'en rectifier les résultats. Vos Commissaires auront, au moins, l'avantage qu'après avoir étudié la question, ils seront plus à portée de recevoir vos idées, de saisir vos vues, & de les propager, avec les bons Citoyens, dans la Capitale, dont votre Assemblée embrasse les intérêts avec un zéle si actif & un patriotisme si pur.

Signé, FARCOT,
ROUSSEAU,
BIGOT DE PRÉAMENU,
MARCHAIS,
PAULMIER,
MAILLOT,
} *Représentans de la Commune.*

LETTRE de MM. les DÉPUTÉS extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France.

A Paris, le 27 Janvier 1790.

MESSIEURS,

VOUS avez eu connoiſſance du Décret rendu le 19 du mois de Décembre dernier, par l'Aſſemblée Nationale, relatif aux Finances. Vous avez vu que, d'après le rapport qui lui a été fait par ſon Comité, elle a adopté les propoſitions préſentées par les Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte, qui ſont de verſer au Tréſor-Public, juſqu'au premier du mois de Juillet prochain, une ſomme de 80 millions en ſes Billets, qui, avec les 90 millions que cette Caiſſe avoit verſés pour les beſoins de l'année dernière, forment une ſomme de 170 millions, dont la Caiſſe d'Eſcompte ſe trouve créancière de l'Etat. Vous ſentirez ſûrement que ces verſemens n'ont pu être faits, & ne peuvent s'effectuer que par une émiſſion dans le Public, d'une plus grande quantité de Billets, & augmenter celle qui eſt en circulation, pour les beſoins du Commerce, par la voie de l'Eſcompte, & qui peuvent s'élever à environ 30 millions.

Vous voyez, Meſſieurs, que la totalité des billets de la Caiſſe d'Eſcompte, répandus dans le Public, ſe monte à environ 200 millions.

Cette maſſe de Billets eſt conſidérable, ſans doute, mais elle n'eſt telle que parce que c'eſt

dans la Capitale seule que s'est fait la circulation, & que c'est son Commerce qui en porte tout le poids; elle seroit certainement insensible, si les différentes Places du Commerce du Royaume, se prêtoient à la diminuer.

Il faut venir au secours de l'Etat, il faut aider la chose publique; il faut enfin soulager le Commerce de Paris, qui est intimement lié à celui du Royaume.

Pour parvenir à ce soulagement, que les circonstances rendent de jour en jour plus pressant & plus désirable, il nous a été présenté différents projets. Celui qui nous a paru mériter la préférence; c'est le Plan qui nous a été proposé par Messieurs les Députés de la Commune de Paris, de concert avec Messieurs les Administrateurs de la Caisse d'Escompte, & en présence de quelques Membres de l'Assemblée-Nationale, composant le Comité des Finances & du Commerce. Nous avons l'honneur de vous en envoyer ci-joint une Copie; nous y joignons celle du Mémoire relatif à la Caisse de l'Extraordinaire.

Vous verrez, Messieurs, que ce Plan est une simple opération de Banque momentanée & absolument libre; vous y remarquerez que les Billets à ordre qui seront envoyés dans les Provinces, seront hypothéqués principalement sur les assignats tirés sur la Caisse de l'Extraordinaire ou billets d'achats, sur les Biens-fonds des Domaines du Roi & des Biens du Clergé, dont la vente a été décrétée, & va incessamment être mise à exécution. Vous verrez que les assignats seront déposés dans les mains des Négocians des Provinces, qui seront chargés de cette opération, & y resteront, tant pour leur sûreté personnelle,

que pour celle des prêteurs, jusqu'à l'entier acquittement des Billets à ordre qui seront retirés successivement par les Correspondans de la Caisse-d'Escompte. Vous verrez enfin que l'hypothéque que l'on donne à ses Billets, n'est point éventuelle, qu'elle est fondée sur une chose certaine, puisque, conformément au Décret de l'Assemblée-Nationale, du 19 Décembre, les Porteurs de ces Billets seront les premiers hypothéquaires, & qu'il ne peut être fait du produit de la vente de ces Biens-fonds, aucun emploi, que les Billets ne soient remboursés.

Nous devons vous ajouter que la Caisse d'Escompte a éprouvé les vérifications les plus scrupuleuses, de la part des Députés de la Commune de Paris & de l'Assemblée Nationale; & ils nous ont assûré qu'il n'y avoit aucun doute raisonnable à élever sur la réalité de ses moyens, & la fidélité du dénombrement qu'elle donne de ses Billets.

Les détails que nous venons de donner, Messieurs, sur la solidité de cette opération, devoient suffire pour inspirer de la confiance; mais nous ne nous dissimulons pas que les circonstance du moment sont affligeantes pour le Commerce; que les affaires sont dans une grande stagnation, & que la méfiance presque générale, enléve des moyens dont on auroit pu faire usage dans d'autres temps; cependant, il convient de faire tous nos efforts pour aider la chose publique. Nous venons vous y engager, au nom du Patriotisme, qui doit être dans le cœur de tous les François, qui, ne formant plus qu'une même famille, doivent être unis par les mêmes sentimens. Indépendamment de cette impulsion si naturelle, vous sentirez que toutes les Places du Royaume étant

214

intimément liées les unes avec les autres, le rapport qu'elles ont toutes avec la Ville de Paris, eſt tel, qu'un embarras qui arriveroit dans le Commerce de cette Ville, ſe feroit reſſentir dans tout l'Empire, porteroit un coup funeſte à tout le Commerce, & feroit évanouir les heureux effets que nous avons droit d'attendre de la bonne & ſage Conſtitution à laquelle nous touchons.

Nous eſpérons donc, Meſſieurs, que vous montrerez dans ce moment, à la Nation, que les Commerçans ſavent aider la Patrie, en même temps qu'ils l'enrichiſſent; & il ſera bien doux pour nous de pouvoir ajouter ce nouveau titre à la défenſe de leurs intérêts, & à la conſervation de leurs Droits.

Nous avons l'honneur d'être, avec un reſpectueux attachement,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France.

De l'Imprimerie de LOTTIN *l'aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, rue S.-André-des-Arcs, N° 27.